

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 11 DÉCEMBRE 2019

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 décembre 2019, s'est réuni dans la salle de réunion de la CC Val de Gray le 11 décembre 2019 à 18h30 sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, DEGRENAND Bruno (remplace MAUCLAIR Michel), FASSETNET Roland, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, NEY Emile, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VUILLIER Olivier.

Etaient porteurs d'un pouvoir : FASSETNET Roland (pour TEUSCHER Gilles) et MAUNY Jean-Paul (pour ALBIN Michel).

Etaient absents : ALBIN Michel (pouvoir donné), BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, FLETY Anne-Laure, LAVOYE Patrice, MAUCLAIR Michel (remplacé) MILESI Nicole, TEUSCHER Gilles (pouvoir donné)

Secrétaire de séance : DEGRENAND Bruno.



CS/11-12-2019/N°4

FINANCES LOCALES **SUBVENTIONS**

SUBVENTION INGENIERIE 2020 **CHARGE DE PROJETS « ENERGIE-CLIMAT »**

Le président rappelle que le chargé de projets « énergie-climat » a pour mission principale d'élaborer, de piloter et d'animer la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engagée à l'échelle du PETR.

Il explique que des subventions sont mobilisables sur son poste (salaire brut chargé et frais de mission) au titre de l'ingénierie.

Il présente l'estimation des coûts du poste pour l'année 2020 :

Salaires et charges	40.000 €
Frais de mission (déplacements, hébergement, restauration)	2.000 €
Frais de formation	1.000 €
TOTAL	43.000 €

Il informe que le poste est éligible à un appui financier de l'Ademe et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Pour l'année 2020, le président propose donc le plan de financement suivant :

• Région Bourgogne Franche-Comté (30%)	12.900 €
• Ademe Bourgogne Franche-Comté (50%)	21.500 €
• Autofinancement du PETR (20%)	8.600 €
TOTAL :	43.000 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2020 du PETR,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus pour le poste du chargé de projets « énergie-climat » et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Frederick HENNING
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20191211-CS-11122019-N04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage : 19/12/2019

